

En Corrèze,

le Département
s'engage pour renforcer
l'offre de **santé vétérinaire**




CORREZE
 LE DÉPARTEMENT
Santé Animale 

En partenariat avec





Corrèze Santé Animale : un plan d'actions global pour lutter contre la désertification vétérinaire

La Corrèze est un département rural où l'agriculture représente une activité économique majeure. Dans ce cadre, **la présence vétérinaire y est un enjeu d'importance**, aussi bien pour l'activité agricole que pour la sécurité sanitaire.

Dans les prochaines années, la Corrèze va connaître de nombreux départs en retraite de vétérinaires en zone rurale, alors même que les jeunes vétérinaires privilégient plutôt l'installation en milieu urbain pour pratiquer une activité vétérinaire dite «canine».

Pour répondre à cet enjeu, **le Département de la Corrèze s'est fortement mobilisé** dès 2019 en travaillant **en concertation avec la profession** et en saisissant le Sénat et le Ministère de l'Agriculture pour faire évoluer la réglementation.

Avec l'adoption de la loi DDADUE et ses décrets d'application, **la Corrèze est le premier Département** à engager un plan d'actions global pour lutter contre la désertification vétérinaire : Corrèze Santé Animale.

Le Département accompagne les étudiants

Des aides aux étudiants vétérinaires pour favoriser les stages et leur installation en Corrèze :

- **Indemnité de logement*** : 300 € brut mensuel sur 6 mois pendant la durée d'un stage en Corrèze.
- **Indemnité de déplacement*** : 300 € brut mensuel sur 6 mois pour indemniser les frais de déplacement durant les stages.
- **Bourse départementale pour l'installation** : 800 € par mois maximum au cours de l'année d'approfondissement pour les étudiants s'engageant à exercer en Corrèze pendant 5 ans à la suite de leurs études (l'étudiant devra être inscrit en année d'approfondissement avec une spécialité en animaux de production ou équidés).



***Stage devant être effectué auprès d'un vétérinaire, tuteur de stage, qui exerce une partie de son activité en médecine vétérinaire rurale.**

Chiffres clés en Corrèze

- 240 500 habitants
- 4 000 exploitations agricoles dont 90% en activité d'élevage
- 96 vétérinaires en exercice
- 45% des vétérinaires ont plus de 50 ans



Le Département favorise l'installation de vétérinaires en Corrèze

- **Aide à l'installation** : 20 000 € pour une période minimum de 5 ans, en exerçant une partie d'activité en production animale.

Le Département soutient l'implantation de Maisons de Santé Vétérinaire

- **Aide à l'investissement** : 20% du coût du projet plafonnée à 100 000 € pour la création ou l'agrandissement de Maisons de Santé Vétérinaire.



Une mobilisation et une communication partenariale

Les partenaires représentant la profession s'engagent aux côtés du Département pour mobiliser les vétérinaires en activité et mener des actions auprès des étudiants dans les écoles vétérinaires.

- **Objectif** : accueillir dès la rentrée 2022 8 à 10 étudiants par an pour des stages en Corrèze.

Le Département candidat à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil National de l'Ordre

Avec ses partenaires et précurseur dans ce domaine, le Département va présenter sa **candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt** porté par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires et du Ministère de l'Agriculture pour figurer parmi les 6 territoires pilotes de la lutte contre la désertification vétérinaire.

Un engagement financier majeur du Département

Une enveloppe de **1,2 million d'euros mobilisée sur 5 ans**, dont :

- **500 000 €** au titre des aides aux étudiants et la mise en place du SAVU 19
- **700 000 €** pour favoriser les installations et l'implantation de maisons de santé vétérinaire.

Le SAVU 19

Le Service d'Aide Vétérinaire d'Urgence : un dispositif inédit proposé et porté par le Département avec un **numéro unique d'appel** pour les urgences la nuit et le week-end comprenant une régulation réalisée par du personnel vétérinaire et permettant :

- d'assurer la **continuité des soins**,
- et de proposer un **système de garde moins contraignant pour les vétérinaires** avec un service capable de réceptionner les appels, d'offrir des conseils et d'évaluer et traiter les urgences.

**Vous êtes vétérinaire
ou étudiant vétérinaire :**

**VENEZ EXERCER
et VIVRE en CORRÈZE !**

Pour en savoir plus sur le Plan Corrèze Santé Animale
et pour parler de votre projet :

www.correze.fr/sante-animale

05 55 93 78 29 - santeanimale@correze.fr

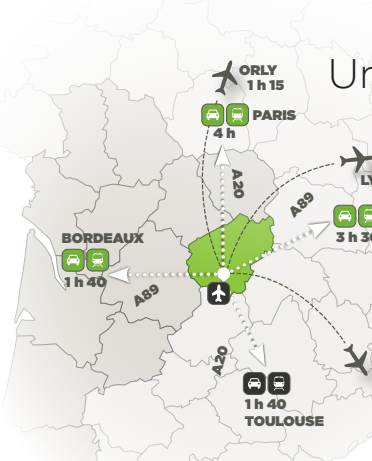
Le Département de la Corrèze facilite votre installation

L'équipe de Corrèze Accueil définit avec vous vos attentes et les actions d'accompagnement à mettre en place pour vous faire gagner du temps et faciliter votre installation.

www.venezvivreencorreze.fr

Un département riche en activités,
central et **accessible** :

Au carrefour de 2 grands axes autoroutiers
A20 (Paris/Toulouse) et A89 (Lyon/Bordeaux).



CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
Santé Animale 

